COMMUNE DE DINAN

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT

SUR LA PORTE DE BREST (PLACE DUCLOS)

Suite à une manifestation d'intérêt spontanée

Avant-propos :

Afin de maintenir l'attractivité du centre-ville, la commune souhaite mettre à disposition une emprise du domaine, porte de Brest, en vue de l'implantation d'un manège forain type carrousel.

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

L'emplacement mis à disposition du bénéficiaire sera exclusivement affecté à l'implantation d'un manège pour un public d'enfants.

Le présent avis a pour objet d'assurer les mesures de publicité préalables requises et de solliciter la manifestation de toute candidature concurrente en vue de l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2027.

A – LE CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1 - OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La ville de Dinan met à disposition l'emprise de la porte de Brest située sur la place centrale de Dinan (place Duclos) pour l'installation d'un carrousel pour enfants.

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public avec droits exclusifs en vue de l'exploitation d'un manège pour enfants, en application de l'article L.2122-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette autorisation sera délivrée sous réserve de l'obtention de tout autre autorisation administrative, actuelle ou à venir, requise pour exercer ce type d'activité (homologation du matériel, compétence professionnelle, … etc.).

Elle doit permettre la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la ville de Dinan et l'attributaire choisi dont le début d'exécution serait à compter du 1er janvier 2027.

2 - CARACTERISTIQUES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION

L'autorisation d'occupation du domaine public fera l'objet d'une convention fixant les conditions d'occupation, les droits et obligations de chacune des parties. Le titulaire ne pourra exercer sur le domaine public que l'activité pour laquelle il a candidaté, ainsi que celles qui en sont directement complémentaires.

2.1 – Les prestations sollicitées

Les prestations principales demandées au(x) bénéficiaire(s) sont les suivantes :

- L'installation/désinstallation et la mise en service du manège/carrousel ;
- La mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité ;
- L'exploitation du manège ;
- L'entretien et la maintenance du manège.

2.2 – Les périodes d'ouverture

Le carrousel devra être ouvert au moins 11 mois dans l'année civile et respecter à minima les périodes d'ouverture et d'amplitudes horaire suivantes :

En période de vacances scolaires :

Matin : de 10 h 00 à 13 h 00
Après-midi : de 14 h 30 à 20 h 00

Hors période de vacances scolaires :

Mercredi, jeudi, vendredi, dimanche : de 15 h 00 à 20 h 00
Samedi : de 14 h 30 à 20 h 00

L'exploitant du carrousel aura toute latitude pour élargir ces horaires d'ouverture.

3- DUREE DE L'OCCUPATION

L'autorisation d'occupation temporaire sera délivrée pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Le titulaire sera autorisé à occuper la dépendance du domaine public ci-avant désigné du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029.

4- REDEVANCE

En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance annuelle de 1850 euros minimum.

B- LA PROCEDURE DE SELECTION

L'autorisation d'occupation du domaine public visée dans le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est soumise à une sélection préalable que la Commune nouvelle de Dinan organise librement, présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-1 du CGPPP.

1 – LA PRESENTATION DES OFFRES

Tout candidat souhaitant manifester son intérêt devra produire un dossier complet comprenant un dossier personnel, un dossier d'offre et un dossier financier

Dossier personnel :

- Profil professionnel du candidat (compétences, références et agréments pour l'activité concernée)
- Extrait K-Bis de moins de 3 mois
- Certificat attestant du respect des obligations sociales

Dossier commercial :

- Descriptif de la politique commerciale : gamme tarifaire, Descriptif détaillé du carrousel/manège accompagné d'un visuel
- Fonctionnement : modalités de vente des billets, mode de paiement

Dossier financier :

- Compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans
- Montant de l'investissement et durée d'amortissement
- Personnels nécessaires

2 – LES CRITERES DE SELECTION

La Ville de Dinan choisira l'offre la plus avantageuse en fonction des critères suivants non hiérarchisés et non pondérés :

- Le critère esthétique : l'intégration du carrousel dans le site
- Le critère financier et humain : l'expérience professionnelle, la redevance proposée, la viabilité économique du projet, le montant des investissements prévus, le personnel affecté.
- Le critère commercial : la politique tarifaire,

Les candidats non retenus à l'issue de la présente consultation ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation.

3- LA REMISE DES OFFRES

Les offres devront être transmises avant le 30 novembre 2026 à 12 h 00 soit par voie électronique soit sous format papier :

- La remise des offres par voie électronique sera effectuée à l'adresse suivante : commerce@dinan.fr. L'ensemble des documents devront être transmis au format PDF ;

- La remise des offres au format papier sera effectuée sous pli cacheté sur lequel il sera précisé « Appel à manifestation d'intérêt – Occupation du domaine public – Carrousel - porte de Brest » et envoyés à l'adresse suivante : Commune de Dinan – Vie Institutionnelle et Communication – 21 rue du Marchix – 22100 Dinan.

Quel que soit le mode de remise choisi par les candidats, les offres devront sous peine d'élimination, être reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 30 novembre 2026 à 12h00 (fuseau horaire GMT + 1h00). Seuls feront foi le cachet de la poste, ou la date et horaire de réception en tête du courriel reçu par la Commune de Dinan.

4- DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront adresser des demandes écrites par voie électronique à l'adresse suivante : commerce@dinan.fr. Les demandes de renseignements complémentaires devront parvenir au plus tard 8 jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures, soit le 22 novembre 2026 à 12h00.

5. JURY

Un jury procèdera à l'analyse des offres. Il sera chargé de vérifier la complétude des offres, et de procéder à la sélection du titulaire au regard des critères de sélection.

6. INFORMATION DES CANDIDATS NON RETENUS

A l'issue de la sélection des candidatures, les candidats ayant déposé une candidature non retenue seront informés du rejet de leur candidature, ainsi que de l'identité de l'attributaire.

7. ATTRIBUTION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION

Le candidat retenu sera informé du choix de son offre. L'attributaire et la Ville se rapprocheront afin de signer la convention fixant les conditions d'occupation, les droits et obligations de chacune des parties.

D. CALENODRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE

- Du 04/11 au 30/11/2026 : Parution de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt
- Le 30/11/2026 à 12 h 00 : Date limite de réception des offres
- Du 1er/12 au 15/12/2026 : Analyse et sélection des offres
- Du 16/12 au 31/12/2026 : Information des candidats non retenus et du candidat retenu
- 02/01/2027 : Mise à disposition de l'emplacement